

MÉRIGNAC, AÉROPORT. Une enquête publique en cours vise à renouveler l'autorisation des rejets d'eaux pluviales de l'aéroport dans le ruisseau. Il en va du développement futur du site

La Devèze éponge le sol



Le développement des équipements va accroître la surface des sols imperméabilisés. La capacité de certains ouvrages de stockage des eaux pluviales devrait suivre. (Photos archives « s-o »)

Olivier Delhoumeau | Sud Ouest | 25 septembre 2009

L'aéroport de Bordeaux-Mérignac, c'est une superficie de 800 hectares, dont 60 sont consacrés aux activités commerciales liées aux installations terminales. Une infrastructure tentaculaire qui comprend deux pistes de 3 100 et 2 400 mètres de longueur, des kilomètres de taxiways, environ 70 000 mouvements d'avions par an, 3 millions et demi de passagers et 8 500 salariés travaillant sur la zone aéroportuaire. Bref, une véritable ville dans la ville, avec ses problématiques d'assainissement et de réseaux propres.

Terminal low-cost

À ce titre, une enquête publique visant à renouveler l'autorisation de rejet des eaux pluviales de l'aéroport est en cours. Lancée le 14 septembre, elle s'achèvera le 28 de ce mois (1). En l'occurrence, cette procédure concerne les eaux superficielles du bassin-versant 3, dit de la Devèze sud, sur Mérignac. Le secteur étudié inclut l'extrémité de la piste 29, des taxiways, des aires de stationnement dédiées aux avions, les aérogares (passagers et fret), les parcs de stationnement automobiles, ainsi qu'une zone tertiaire constituée de logements, d'hôtels et de la base arrière des loueurs. Soit une superficie de 240 hectares. L'autorisation de renouvellement s'inscrit dans le cadre de la loi sur l'eau.

Le dossier qui accompagne l'enquête énumère différents projets envisagés à terme dans ce secteur. Et de citer l'aménagement de la zone du 45e parallèle (ensemble de bureaux et hôtels sur une surface de 67 000 m²), l'extension du parking P2 ou encore la création d'une

aérogare à services simplifiés (low-cost), dont la construction a démarré fin juin. Il s'agit encore d'élargir les accotements des taxiways. Voilà pour les projets au nord du bassin-versant 3. L'urbanisation au sud de la zone se déclinera autour de l'extension du parking P4, la réalisation d'un bâtiment logistique de 12 000 mètres carrés et la mise en place de voiries de desserte. À quelle échéance ? Le document ne le précise pas.

Solutions compensatoires

Reste que l'augmentation des surfaces imperméabilisées s'accompagnera de solutions compensatoires. Des ouvrages de stockage et de régulation du débit des eaux pluviales seront créés au fur et à mesure des nouvelles implantations.

Une étude hydraulique du cabinet Saunier & associés met ainsi en évidence la nécessité d'étendre le bassin jouxtant le site de Météo France, de 10 000 à 18 000 m³.

À noter que la société Aéroport de Bordeaux-Mérignac effectue, par l'intermédiaire de l'Institut européen de l'environnement de Bordeaux (IEEB), des analyses régulières sur les cours d'eau issus de l'aéroport. C'est le cas pour la Devèze sud qui dispose d'un suivi de la qualité physico-chimique.

À terme, l'aéroport va effectuer un diagnostic des rejets des différentes installations, afin de définir les sources de pollution les plus importantes, notamment en termes de DCO, DBO5 et de métaux lourds (zinc et cuivre).

Toutefois, il ne s'agit apparemment pas d'une pollution chronique. À l'heure actuelle, « les rejets en sortie d'aéroport sont compatibles avec le SDAGE (2) », certifie l'étude.

(1) L'enquête publique concerne aussi Blanquefort et Bruges. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public le lundi 28 septembre, de 14 heures à 17 heures, à la mairie de Mérignac. (2) SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.